Lëtzebuerger Landjugend a Jongbaueren
Service Coopération a.s.b.l.

5, avenue Marie-Thérèse,
L-2132 Luxembourg

Tél. : +352 44743 – 252
Email : service.coopération@jongbaueren.lu

Stratégie opérationnelle de l'ONG-D

pour 2022 – 2026

Afin d'optimiser ses actions dans le cadre de la coopération au développement, l'ONG-D ***Lëtzebuerger Landjugend a Jongbaueren - Service Coopération a.s.b.l.*** (LLJ – SC) s'est dotée d'une **stratégie opérationnelle**. Considérant l'évolution permanente des exigences en matière de coopération au développement la stratégie initiale (01/01/2017 – 31/12/2021) a été adaptée pour couvrir la période du ***1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026*** (5 ans).

La stratégie opérationnelle se base au départ sur l'objet social des statuts en vigueur de l'ONG-D mais fixe plus clairement le rayon d'action et la mise en œuvre de ses interventions en respectant les moyens réels (ressources humaines, financières, …) de l'association.

Ce document est à considérer comme un guide pour faciliter les décisions à prendre par les membres du *Conseil d'administration* et pourra être adapté à tout moment aux éventualités qui pourraient surgir durant la période fixée.

1. Objet social (suivant statuts de l'ONG-D)

Soutenir et accompagner des projets de développement durable orientés vers les populations rurales de l'Afrique subsaharienne francophone.

2. But et philosophie de l'ONG-D

Suivant son objet social, défini par les statuts, l'ONG-D agit dans les zones rurales des pays cibles. Les projets de coopération sont réalisés dans un esprit de solidarité et d'égalité entre les partenaires.

Aussi, l'ONG-D met l'accent sur le soutien et l'accompagnement de projets de ***développement durable***.

3. Finalités

Il en résulte que les activités de l'ONG-D visent à promouvoir un développement durable et de meilleures conditions de vie pour les populations rurales afin de les aider à prendre en charge leur avenir professionnel, social et familial. Plus particulièrement la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté sont ciblées.

De manière générale, l'ONG-D veillera à ce que la bonne gouvernance, la participation locale ainsi que l'alignement à la Coopération luxembourgeoise et au programme de développement local soient respectés.

La protection des ressources et de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, la promotion de l'égalité des sexes (genre), seront les ***thèmes transversaux*** pris en compte lors de la réalisation des projets de coopération.

4. Population cible

Ainsi, les activités de l'ONG-D s'orientent vers les populations rurales - dont plus particulièrement les familles, les femmes et les enfants - des pays cibles (*voir sous 5. Pays cibles*).

5. Pays cibles

Se référant à son historique, l'ONG-D continuera à travailler prioritairement dans le pays dans lequel elle s'est investie durant les années 1959 – 1969 et à nouveau à partir de 2008 - notamment au ***Burkina Faso*** - tout en restant vigilant face aux facteurs de risque dans le pays : instabilité, crise politique, insécurité, pandémie.

Si – suite aux éventualités - la poursuite des activités en matière de coopération au développement au Burkina Faso serait compromise, le Conseil d'administration de l'ONG pourra opter pour un autre pays de l'Afrique subsaharienne francophone (*voir sous 1.)* pour y apporter son soutien à la population ciblée (*voir sous 4.*). Les nouveaux projets de coopération devront toutefois être réalisés dans le respect des critères fixés et énumérés dans ce document (but, finalités, domaines d'intervention, partenaires, …).

6. Domaines d'intervention

Suivant son objet social, l'ONG-D soutiendra des projets de coopération dans les domaines suivants :

a) <u>Agriculture et élevage</u>
- Amélioration ainsi que vulgarisation des technologies et des méthodes de culture
- Amélioration de la production agricole
- Formations agricoles et encadrement des producteurs locaux
- Renforcement des capacités
- Renforcement de l'effet multiplicateur par le transfert des compétences
- Accès aux aliments, semences, …
- Accès à l'équipement
- Augmentation des revenus des producteurs
- Appui aux activités génératrices de revenus
- Construction et/ou amélioration des infrastructures
- Recherches scientifiques dans le cadre des activités liées aux domaines d'intervention

b) <u>Éducation scolaire / Formations</u>
- Construction et/ou amélioration des infrastructures
- Equipement de ces infrastructures
- Sensibilisation et appui à la scolarisation des jeunes
- Formation technique et professionnelle en milieu rural

<u>En alignement avec les thèmes transversaux</u> *(voir sous 3. Finalités)*

- Bonne gouvernance
- Participation locale
- Alignement à la Coopération luxembourgeoise et au programme de développement local
- Eau, environnement et changement climatique
- Genre

7. Partenaires

L'ONG-D travaillera avec des partenaires qui ont un contact/lien direct avec la population cible (*voir sous 4.*), tels que des associations, confédérations de producteurs, comités villageois de développement, coopératives, congrégations religieuses, …

Pour les projets d'une certaine envergure (*voir sous 12. Moyens financiers*) l'ONG-D veillera à ce que le partenaire se dote d'un *Comité d'Orientation et de Suivi* (COS), composé de membres de la société civile, d'experts en la matière, de représentant des instances communales et étatiques compétents, … pour optimiser la réalisation, l'orientation ainsi que la finalisation du projet.

〉 ***Critères de sélection des partenaires***

En dehors des partenaires de longue date - qui ont fait preuve d'une gérance responsable de leur projet de coopération - l'ONG-D pourra envisager de nouveaux partenariats avec des associations locales/un consortium d'associations qui ont :

- un contact/lien direct avec la population cible
- des compétences et expériences dans le domaine du champ d'action
- des capacités de gérance des projets
- des capacités au niveau du personnel

〉 ***Pour se faire une idée du partenaire potentiel, l'ONG-D :***

- procédera à des recherches préalables sur les compétences, les expériences, les capacités et la fiabilité de cet éventuel partenaire
- et évaluera l'expertise technique du partenaire avant d'entamer toute nouvelle collaboration concrète.

〉 ***Dans la première phase de concrétisation du partenariat :***

- L'ONG-D prévoira une période d'essai avec des réalisations de petite envergure budgétaire afin d'évaluer les réelles compétences et capacités du nouveau partenaire.
- Les relations entre les deux parties seront clairement définies et une approche professionnelle sera de rigueur.
- Entre autres, les attentes en matière de collaboration entre les deux parties et la réalisation des actions seront régies par un contrat de collaboration.

8. Suivi continu des projets de coopération

L'ONG-D continuera à ***appliquer les outils prévus dans le cadre du cofinancement*** suivant les « Conditions générales régissant les relations contractuelles entre le MAEE et les ONG-D ».

L'ONG-D se gardera également le droit de demander une évaluation externe d'un projet réalisé avant de soutenir de nouvelles activités du partenaire.

L'ONG-D se dotera d'un ***tableau de monitoring*** pour chaque projet afin de lui permettre de réagir rapidement aux changements constatés lors de la réalisation des programmes au niveau local. La personne chargée des projets veillera à le compléter de manière rigoureuse et à le présenter régulièrement aux membres du groupe de travail « Projets » ainsi que lors des réunions du CA afin de prendre les mesures qui s'imposent lors de changements inattendus du programme.

9. Risques liés à la réalisation des projets

Afin de contrer un maximum d'éventualités liées à la réalisation des projets de coopération, l'ONG-D procédera à l'***analyse des risques*** (risk assessment) avant tout engagement dans le cadre d'un projet de coopération et tout au long des planifications / de la concrétisation des actions :

- ***Risques liés au partenariat :*** Les projets sont basés sur la solidité des structures internes et de l'engagement des parties prenantes pour ne pas pâtir d'un changement de personne ou de programme. Les relations entre les partenaires sont régies par une Convention de coopération.

- ***Risques liés à la mise en œuvre du projet:*** Le processus de planification impliquera toutes les parties prenantes pour que la mise en œuvre du projet se déroule comme prévu et pour que les imprévus ou aménagements éventuels n'influencent pas l'atteinte des objectifs du projet.

- ***Risques liés au contexte :*** La stabilité politique de la région et du pays, ainsi que la contribution des autorités et des populations locales, sont indispensables au bon déroulement du projet.

L'ONG-D établira un ***programme d'action*** définissant les critères d'interruption temporaire d'un projet/de la sortie définitive en cas d'un risque majeur/de problèmes risquant à mettre en péril la réalisation d'un projet. Aussi longtemps que le risque n'est pas écarté, l'information régulière du Conseil d'administration s'impose.

- ***En général:*** En cas de conflit politique majeur, d'insécurité sociale ou sanitaire, mais également en cas de dysfonctionnement interne, le projet pourrait être renégocié/réadapté ou suspendu, en concertation avec le partenaire local, jusqu'à ce que la situation soit rétablie.

Le programme d'action est partagé avec tous les partenaires impliqués dans le projet.

Moyens :
- Monitoring FFOM (SWOT): *Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces*
- Listing des risques
- Lier le transfert des fonds aux livrables prédéfinis
- Prévoir le cas échéant des tranches financières d'une envergure moins importante
- Pour des projets pluriannuels, exiger dès le départ la gérance et le suivi par un comité qui est composé par des représentants de différents organismes et d'institutions étatiques

10. Efficacité de l'aide

De manière générale, l'ONG-D s'aligne à la stratégie de la Coopération luxembourgeoise (MAEE) pour assurer l'efficacité de son aide. Ainsi, elle s'oriente aux directives du MAEE en la matière pour assurer :

- la pertinence, la faisabilité et la durabilité des projets
- la cohérence et l'atteinte des résultats.

11. Sensibilisation

L'ONG-D continuera ***à informer*** sur son rôle de manière générale, sur ses projets de coopération en cours et sur des actions spontanées.

Ses ***actions de sensibilisation*** se feront lors des événements annuels de l'association *Lëtzebuerger Landjugend a Jongbaueren* et de l'ONG-D comme lors des *Assemblées générales des groupes régionaux,* du *Landjugenddag,* du *Jongbauerendag,* de la *Foire Agricole,* du *Dag vun der Kooperatioun, …*

Ainsi, l'ONG-D essayera de ***fidéliser le groupe cible*** (LLJ), ***d'élargir la base des bénévoles***, ***d'optimiser la sensibilisation du grand public*** et ***d'approcher des entreprises/sociétés potentielles*** pour les gagner à la bonne cause de l'ONG-D :

- Définir un plan d'action annuel et y déterminer les événements basés sur des thèmes spécifiques
- Rédaction de publications dans les trois langues officielles du pays
- Promouvoir des visites de coopération avec les membres de l'association LLJ

Approuvé par les membres du Conseil d'administration de l'ONG-D : *Luxembourg, le 14 décembre 2021*